République Française
Département : LOT
Arrondissement : Cahors
FLAUJAC POUJOLS - Commune

Procès verbal du Conseil Municipal du 5 octobre 2026

Le lundi 05 octobre 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 septembre 2026, s'est réunie sous la présidence de Thierry NOUGARET (de 19 h à 19 h 30) et de Nelly GINESTET (de 19 h 30 jusqu'à la fin de la séance).

Présents : Nelly GINESTET, Thierry NOUGARET, Géraldine SUTERA, Marie-Pierre RIVIERE, Jean-Luc JOUGLAS, Sylvain VERMANDE, Caroline PERIE, Didier BENNE, Dominique POMPOUGNAC, Jean-Claude CUBAYNES, Marielle MONDIN

Excusés Pouvoirs : Jean-Marc CAVAILLE représenté par Nelly GINESTET,
Cécile CISSE-LESCURE représentée par Thierry NOUGARET,
Christine DELAHAYE représentée par Marielle MONDIN,
Marie-Agnès COLOMBANI représentée par Didier BENNE

Excusés Absents : Nelly GINESTET, Jean-Marc CAVAILLE (de 19 h à 19 h 30)

Secrétaire de la séance : Dominique POMPOUGNAC

Ordre du jour *:*

1- Délibérations :
Désignation du secrétaire de séance.
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 août 2026.
Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne : Participation communale concernant la mission d'adhésion au SDIS.
2- Questions et informations diverses
Signalisation chemin du Coustalou et rue de la Poste.
OLD : Réunion d'information le 5 novembre à Arcambal.
SICTOM : collecte sélective
Parc Naturel Régional des Causses du Quercy : réunion publique de présentation de la Charte dans le cadre du renouvellement de la labellisation du PNR.
Ecole du dehors.
Club house du foot : état d'avancement
Aire de jeux : état d'avancement
Cuisine de la salle des fêtes : point d'avancement

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une délibération est rajoutée à cette séance du Conseil Municipal (conformément au mail du 29/09/2026). Il s'agit de la modification du plan de financement suite à l'attribution de la subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique du Club House de Foot. Le rajout de cette délibération est accepté à l'unanimité

Délibérations du Conseil Municipal *:*

Désignation du secrétaire de séance (N° DE_066_2026)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Dominique POMPOUGNAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- De nommer Monsieur Dominique POMPOUGNAC secrétaire de séance du Conseil Municipal du 5 octobre 2026.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 août 2026 (N° DE_067_2026)

Le 1er Adjoint invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 août 2026.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Participation communale concernant la mission d'adhésion au SDIS (N° DE_068_2026)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'élaboration du budget 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne et la délibération DC/2025/089 qui a validé une participation communale afin de combler le delta entre le montant global de l'adhésion au SDIS et le FPIC afin de faire face à deux enjeux :
- Maintenir la Capacité d'Auto-Financement de la collectivité.
- Elaborer un budget raisonné

En effet, la CCPLL a la compétence d'adhésion au SDIS pour ses communes membres. Depuis plusieurs années, les élus avaient trouvé un accord local pour que cette compétence soit financée par le versement intégral du FPIC à l'intercommunalité car les montants du FPIC et de l'adhésion au SDIS étaient à peu près identiques. Depuis plusieurs années, l'adhésion au SDIS augmente considérablement et l'attribution du FPIC évolue dans des proportions différentes. Cette différence pénalise le budget de la CCPLL qui utilise son budget principal pour compenser cette différence. Aussi, le Conseil Communautaire a décidé depuis 2025 que les communes pouvaient participer afin de combler cette différence financière via une participation communale à la mission d'adhésion au SDIS. Cette solution a été préférée à l'autre hypothèse qui est le renvoie de la compétence d'adhésion au SDIS au niveau communal.

Pour rappel, la participation des communes repose sur le même mécanisme que les fonds de concours, prévu par l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le fonctionnement du dispositif est le suivant :

1. Délibération communautaire :
 - La CCPLL institue cette participation au profit de la CCPLL.
 - Elle fixe le montant global correspondant à la différence entre le coût d'adhésion au SDIS et l'attribution du FPIC.
 - Elle définit la clé de répartition entre communes sur la base de la population DGF 2026.

2. Délibérations concordantes des communes membres :
 - Chaque Conseil Municipal approuve le principe du fonds de concours et le montant de sa propre participation.

La répartition des participations communales pour 2026 est la suivante :

Pour Rappel : Coût 2026 adhésion au SDIS=343 761.80 € et FPIC 2026=269 399 € (différence de 74 362.80 €)

COMMUNES	POP DGF 2026	REPARTITION DIFFERENTIEL SDIS/FPIC 2026
46090 AUJOLS	448	3 121,38 €
46230 BACH	253	1 762,75 €
46260 BEAUREGARD	292	2 034,47 €
46230 BELFORT-DU-QUERCY	613	4 271,00 €
46230 BELMONT-SAINTE-FOI	177	1 233,23 €
46090 BERGANTY	189	1 316,83 €
46330 CENEVIERES	277	1 929,96 €
46260 CONCOTS	488	3 400,08 €
46330 CREGOLS	142	989,37 €
46230 CREMPS	509	3 546,39 €
46230 ESCAMPS	271	1 888,16 €
46090 ESCLAUZELS	286	1 992,67 €
46090 FLAUJAC-POUJOLS	873	6 082,52 €
46230 LABURGADE	417	2 905,40 €
46230 LALBENQUE	2 079	14 485,17 €
46260 LIMOGNE-EN-QUERCY	972	6 772,29 €
46260 LUGAGNAC	194	1 351,67 €
46230 MONTDOUMERC	615	4 284,94 €
46260 SAILLAC	213	1 484,05 €
46330 SAINT-MARTIN-LABOUVAL	324	2 257,43 €
46260 VARAIRE	445	3 100,48 €
46230 VAYLATS	378	2 633,67 €
46260 VIDAILLAC	218	1 518,89 €
TOTAL	10 673	74 362,80 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, DECIDE, à 15 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention :

1°) d'approuver une participation communale concernant la mission d'adhésion au SDIS,
2°) d'approuver la répartition des participations communales pour 2026 au regard de la population DGF 2026, telle que détaillée ci-dessus,
3°) d'approuver le montant de participation de la commune pour l'exercice 2026 fixé à 6 082.52 €
4°) de conférer à Madame le Maire les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Demande de subvention pour le projet de rénovation du Club House de Football création d'un espace communal "le rendez-vous de Flaujac-" auprès de l'Etat (Fonds Vert). Annule et remplace la délibération du CM du 9 février 2026 (N° DE_069_2026)

Le club house du foot a été construit dans les années 1980. Il est aujourd'hui fermé au public en raison de sa vétusté et de sa non-conformité. Deux objectifs dans ce projet de réhabilitation du club house :

- Susciter la participation citoyenne pour définir avec elle l'usage futur du bâtiment
- Réhabiliter le bâtiment et doter la commune d'un nouvel équipement permettant le développement du lien social

La réhabilitation prend en compte également le bâtiment du vestiaire attenant au club house. Les deux bâtiments bénéficieront du désamiantage des deux toitures ainsi qu'une rénovation des deux façades pour créer une unité visuelle
Les enjeux environnementaux sont pris en compte grâce à la récupération des eaux pluviales pour alimenter les sanitaires ainsi que la création de l'isolation intérieure et du mode de chauffage (pompe à chaleur)

L'harmonie du site est conservée. Les pèlerins du chemin de Compostel pourront toujours trouver l'alimentation en eau potable et du mobilier extérieur pour un temps de pause.
Le bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite

Madame le Maire expose que le projet de rénovation du club house de football : création d'un espace communal « le rendez-vous de Flaujac », dont le coût prévisionnel est estimé à 344 954 € HT (travaux, études, assistance à maîtrise d'ouvrage, contrat de maîtrise d'œuvre, contrôle technique).

Le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics		
État DETR	103 000 €	29.86 %
Etat Fonds Vert	14 169 €	4.10 %
Région	8 859 € 10 % (sur la base d'une dépense éligible fixée à 88 594 €)	2.57 %
Département FAST	103 486 €	30 %
TOTAL HT	229 514 €	66.53 %
Auto-financement		
Fonds propres	115 440 €	33.47 %
TOTAL GENERAL	344 954 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2ème semestre 2026
Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2ème semestre 2027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :
- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 344 954 € HT
- d'approuver le nouveau plan de financement exposé
- d'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de l'État-FONDS VERT

D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

2- Questions et informations diverses.

Cécile CISSE-LESCURE a rejoint le Conseil Municipal à 20 h 25.

- Modification de priorité pour 3 routes dans la continuité du changement de priorité des Routes Départementales (RD22) et afin de sécuriser la circulation. Un arrêté du Maire sera pris pour mettre en application cette nouvelle priorité. Sont concernés : Chemin du Coustalou, Rue de la Poste, Chemin du Campet.
- Obligations Légales de Débroussaillement : Un courrier d'information sera distribué dans les boîtes aux lettres de Flaujac-Poujols. Celui-ci reprendra des éléments réglementaires ainsi que l'information sur la réunion publique du 5 novembre 2026 à 15 h à Arcambal destinés à tous les habitants du secteur. Cette réunion est organisée par la Préfecture du Lot.
- SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) : Le Président a rencontré Madame le Maire pour présenter un projet de schéma directeur de collecte des ordures ménagères pouvant avoir pour conséquence la fin du ramassage aux portes à portes pour les secteurs concernés. C'est donc l'ensemble de la commune qui serait concernée par la mise en place de points de collecte volontaires. Une 2ème réunion doit être organisée pour aller plus loin dans l'étude proposée (date à confirmer)
- Parc Naturel Régional des Causses du Quercy : Une réunion publique de présentation de la Charte dans le cadre du renouvellement de la labellisation du PNR se tiendra le jeudi 5 novembre 2026 à 18 h à Lalbenque.
- L'école du dehors : Les enfants de l'école maternelle ont fait une demande écrite à Madame le Maire pour demander l'autorisation d'utiliser un terrain communal situé au-dessus de l'école. Cette demande a été acceptée.
- Club House de Foot : 3 entreprises ont été consultées pour le contrôle sécurité au travail (SPS) : Bureau Veritas, Socotec et Mio Bertolo. La remise des offres est fixée au 12 octobre 2026 à 12 h. Pour les nouveaux conseillers municipaux, une présentation de l'avant-projet définitif (APD) sera réalisée lors du prochain Conseil Municipal. Une réunion invitant les habitants partie prenante au projet d'implication citoyenne est fixée le mercredi 18 novembre 2026 à 18 h.
- Aire de jeux : L'installation de l'aire de jeux a pris du retard, les fixations jointes au colis n'étant pas celles utilisables sur les dalles béton. Nous sommes en attente de la livraison de ces nouvelles fixations par Ludoparc. Le contrôleur jeux extérieur a conseillé la commune sur les étapes de préparation du sol à réaliser pour avoir la conformité de l'installation
- Cuisine de la salle des fêtes : 2 devis électricité ont été demandés, or, 2 propositions différentes nous sont faites. Afin de déterminer la solution adéquate, nous nous rapprocherons de Territoires Energie Lot. Les travaux d'aménagement de la cuisine seront effectués au mois de mai 2027. La cuisine ne sera pas disponible durant toute la durée des travaux. Néanmoins la salle des fêtes pourra être utilisée et louée sans la cuisine. Une fois les travaux réalisés, nous fixerons de nouveaux tarifs de location en fonction des coûts de fonctionnement.
- Entretien des chemins communaux : 3 entreprises locales ont été contacté pour réaliser l'entretien de chemins communaux pour faciliter les accès des habitations en cas d'incendie (validation au prochain Conseil Municipal)

La séance est levée à 22 h 06 minutes.

Nelly GINESTET	Thierry NOUGARET	Dominique POMPOUGNAC
Le Maire	1er Adjoint	Secrétaire de séance